

**NATIONS
UNIES**



Tribunal international chargé de poursuivre les personnes présumées responsables de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991

Affaire n° : IT-05-88/2-I

Date : 18 juin 2007

Original : FRANÇAIS
Anglais

LA CHAMBRE DE PREMIÈRE INSTANCE II

Devant : Mme le Juge Kimberly Prost, juge de la mise en état

Assistée de : M. Hans Holthuis, Greffier

Ordonnance rendue le : 18 juin 2007

LE PROCUREUR

c/

ZDRAVKO TOLIMIR

DOCUMENT PUBLIC

**ORDONNANCE PORTANT SUSPENSION DU DÉLAI DE DÉPÔT D'UNE
RÉPONSE À LA REQUÊTE DE L'ACCUSATION AUX FINS DE JONCTION
D'INSTANCES**

Le Bureau du Procureur :

M. Peter McCloskey

L'Accusé :

Zdravko Tolimir

NOUS, KIMBERLY PROST, Juge de la mise en état du Tribunal international chargé de poursuivre les personnes présumées responsables de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991,

ATTENDU qu'au cours de sa comparution initiale, tenue le lundi 4 juin 2007, Zdravko Tolimir a exprimé son souhait d'assurer lui-même sa défense pendant la phase initiale de la procédure engagée contre lui, jusqu'à la commission d'un conseil à sa défense à titre permanent¹,

VU la requête aux fins de jonction d'instances (*Prosecution's Motion for Joinder of Accused*, la « Requête ») présentée par l'Accusation le 6 juin 2007, par laquelle celle-ci demande la délivrance d'une ordonnance de jonction de cette instance à celle introduite dans l'affaire *Le Procureur c/ Popović et consorts*,

ATTENDU que, dans la Requête, l'Accusation demande également la suspension de tous les délais fixés dans le cadre de la Requête jusqu'à la commission d'un conseil à la défense de Zdravko Tolimir²,

EN APPLICATION de l'article 126 *bis* du Règlement de procédure et de preuve,

ORDONNONS la suspension immédiate du délai de dépôt d'une réponse à la Requête jusqu'à la délivrance d'une nouvelle ordonnance.

Fait en anglais et en français, la version en anglais faisant foi.

Le Juge de la mise en état

/signé/

Kimberly Prost

Le 18 juin 2007
La Haye (Pays-Bas)

[Sceau du Tribunal]

¹ Comparution initiale, compte rendu d'audience, p. 2 (4 juin 2007).

² Requête, par. 36.